

à dire de ceux qui se vendent sous le comptoir? Ajoutons que nous ne sommes pas ignorants des films et des disques orduriers qui sont fournis à des auditoires d'adultes, mais nous préférons n'en pas parler ici.

L'hon. M. REID: Je n'aime pas à invoquer le Règlement, mais j'ai déjà entendu mentionner que des disques de ce genre sont mis en vente et si le Comité doit examiner à fond la question, il faut, à mon sens, les entendre. On les a présentés comme pièces à l'appui. Comment saurons-nous autrement ce qui se passe? Le témoin veut bien nous déclarer qu'il les a en sa possession.

M<sup>me</sup> GOULD: Honorables sénateurs, les disques sont très suggestifs et il y a ici des dames. Je vous laisse les disques et vous, messieurs, vous pourrez les tourner,—en la présence de tous, si vous le désirez. Je les tournerai volontiers, mais je crois que les sénatrices se trouveront peut-être embarrassées.

Le PRÉSIDENT: J'ai eu tort peut-être de déclarer ce que j'ai dit à M<sup>me</sup> Gould, mais mon motif,—je le dis au pied levé,—était que si les disques étaient tournés ici le compte rendu dans les journaux aurait peut-être un ton peu sérieux; cela, il faut l'éviter, si c'est possible, parce qu'il ne doit pas se mêler de légèreté à l'étude de la grave question dont nous sommes saisis. Nous n'avons pas à satisfaire la curiosité de qui que ce soit mais uniquement à nous efforcer de faire du pays un milieu meilleur où puissent vivre les enfants. Tel était mon motif. J'ai peut-être erré. Il appartient aux membres du Comité de décider s'ils veulent que les disques soient tournés et leurs titres publiés.

L'hon. M. McDONALD: A mon sens, vous avez rendu une sage décision.

M<sup>me</sup> GOULD: M'est-il permis d'exprimer une opinion, honorables sénateurs? Étant donné l'œuvre que nous voulons réaliser, il vaudrait peut-être mieux que le moins de réclame possible soit faite aux disques et que les honorables sénateurs les écoutent à huis clos. Une bonne partie du travail que nous avons accompli sera détruite si les titres sont rendus publics.

Je poursuis la lecture du mémoire:

- e) Les verres à cocktail et chopes à bière sur lesquels sont sculptés des nus dans des positions dégoûtantes visant à exciter les sentiments lascifs.

Voilà quelques-uns seulement des nombreux genres de stimulants obscènes et érotiques qui pervertissent l'esprit de la jeunesse aujourd'hui. Comment s'étonner ensuite que les actes de violence d'un caractère sexuel soient si fréquents?

Si nous jugeons nécessaire de sauvegarder le bien-être physique de nos enfants, n'est-il pas naturel d'accorder encore plus de protection à leur esprit qui doit gouverner leur corps?

En conclusion, honorables membres du Sénat, nous tenons à vous présenter officiellement la proposition que notre conseil a adopté le 28 mai 1952.

*Proposition:* Il est résolu que l'*Ottawa Archdiocesan Council of Catholic Parent-Teacher Associations*, après avoir fait enquête sur les librairies et la littérature, tient à se déclarer profondément scandalisé et inquiet du nombre de livres et d'objets orduriers et lubriques qui se trouvent en circulation.

Nous recommandons au Comité, qui a été institué pour examiner la question, qu'une loi ou d'autres mesures jugées nécessaires soient présentées en vue de contenir le volume grandissant des publications infectes qui circulent au Canada. Nous recommandons aussi que le Comité étudie tous les aspects de la vente et de la distribution de la "littérature ordurière et indécente, des publications autrement répréhensibles en ce qu'elles favorisent le crime, y compris les illustrations soi-disant comiques s'inspirant du crime, ainsi que les tracts et périodiques qui suggèrent la trahison et la perversité, ainsi que des dessins, articles, illustrations et photographies impudiques présentées comme œuvre d'art ou autrement mises en circulation"; que le Comité soit autorisé à s'enquérir de la